

ENCART

EICAT : Méthode de classification d'impact sur l'environnement de s taxons exotiques

(Environmental Impact Classification of Alien Taxa, <https://www.iucn.org/theme/species/our-work/invasive-species/eicat>)

Cette proposition de méthode est en lien direct avec les négociations internationales prenant acte depuis plusieurs années des impacts économiques de plus en plus préoccupants des invasions biologiques et des besoins croissants de gestion des espèces invasives à l'échelle planétaire.

L'absence à cette échelle de processus d'évaluation, de hiérarchisation et de surveillance systématique et normalisé des espèces exotiques envahissantes ont conduit en 2014 les parties prenantes de la Convention sur la Diversité Biologique à demander à l'UICN la mise au point d'un système de classification des espèces exotiques envahissantes selon la nature et l'ampleur de leurs impacts. Son groupe de spécialistes des espèces envahissantes a développé un tel système, publié en 2015, intitulé [Classification de l'impact sur l'environnement des taxons exotiques](#) ("*Environmental Impact Classification of Alien Taxa*", EICAT).

Lors du Congrès mondial de la nature de l'UICN de 2016, les membres de l'UICN ont adopté une résolution concernant ce processus («Vers une classification standard de l'UICN sur l'impact des espèces exotiques envahissantes») et déclenchant en mai 2017 une consultation internationale sur le sujet.

Cette consultation actuellement en cours auprès des parties prenantes concernées par les invasions biologiques comporte un [document explicatif](#) pour aider à remplir le questionnaire qui en est son objet principal.

Telle que la présente l'UICN, la méthode "EICAT" est un processus d'évaluation simple, objective et transparente de classement de chaque espèce exotique parmi cinq catégories d'impacts croissants (Figure 1), en fonction de l'ampleur de ses impacts négatifs sur l'environnement.

Elle a pour objectifs :

- d'identifier les taxons selon leurs différents niveaux d'impact environnemental,
- de faciliter les comparaisons du niveau d'impact des taxons entre les régions et les groupes taxonomiques,
- de faciliter les prédictions d'impacts potentiels des taxons dans les régions cibles et ailleurs,
- d'aider à la hiérarchisation des actions de gestion,
- d'aider à l'évaluation des méthodes de gestion.

Les rédacteurs de cette proposition soulignent que **cette méthode** :

- **n'est pas une évaluation des risques**, et que son application ne doit pas être utilisée seule pour attribuer une priorité d'intervention ou de gestion pour toute espèce exotique. L'évaluation des risques et la définition des priorités requièrent des informations contextuelles qui ne sont pas intégrées dans le schéma EICAT proposé,
- **n'est pas une liste légale d'espèces** exotiques envahissantes,
- **ne doit pas être utilisée seule** pour identifier les espèces exotiques devant être soumises à une réglementation.

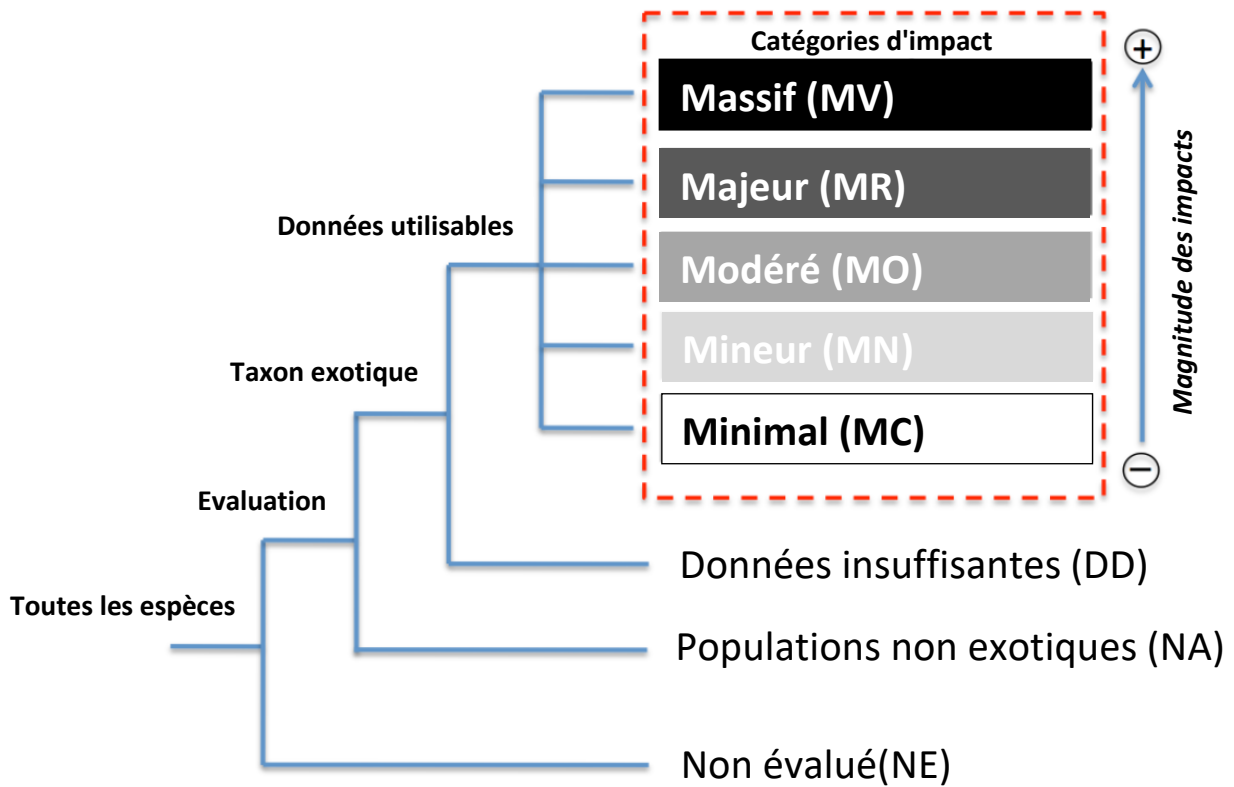


Figure 1 : catégories de classification d'impact environnemental des taxons exotiques (méthode EICAT, <https://www.iucn.org/theme/species/our-work/invasive-species/eicat>).

N. B. : figure adaptée de la figure originelle, les codes abrégés proposés ici sont ceux de la version en langue anglaise.